VILLE DE MONTRÉAL-OUEST



AVIS PUBLIC PROJET DE RÈGLEMENT

RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-OUEST

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

- 1. Lors d'une séance tenue le 14 novembre 2017, avis de motion fut donné qu'un règlement intitulé : « Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et remplaçant les règlements n° 2014-003 et n° 2016-018 » sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, et un projet de règlement fut déposé à cet effet.
- 2. Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), ledit projet de règlement :
 - énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, lesquelles doivent fonder les décisions des membres du Conseil ;
 - instaure des normes de comportement qui doivent guider la conduite d'un membre du Conseil, que ce soit à ce titre ou en tant que membre d'un comité de la municipalité ou d'un autre organisme où il siège à titre de membre du Conseil;
 - prévoit des règles visant à prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, à aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
 - assure l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.
- 3. Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du lundi 18 décembre 2017, qui se tiendra à 20h00 en la salle de musique de l'Hôtel de Ville, situé au 50 avenue Westminster sud.
- 4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Fait à Montréal-Ouest, ce 22 novembre 2017.

Claude Gilbert Greffier